

Votre puits contient-il de l'arsenic?

DES PUIITS INDIVIDUELS
PEUVENT CONTENIR DE L'ARSENIC,
UN CONTAMINANT CANCÉRIGÈNE



Comment vous protéger?

Si la concentration dépasse **0,010 mg/l**, il est recommandé **de ne pas utiliser** l'eau pour :

- la consommation directe;
- la préparation de breuvages comme du café, des jus et des formules pour bébé;
- la préparation de nourriture;
- la cuisson des aliments dans l'eau.

OPTIONS

Vous pouvez utiliser de l'eau en bouteille ou celle d'un puits voisin de bonne qualité.

Toutefois, quelle que soit la concentration d'arsenic, vous pouvez continuer à utiliser l'eau pour :

- laver les aliments;
- cuire les légumes à la vapeur;
- vous laver, puisque l'arsenic n'est pas absorbé par la peau (bain) et qu'il ne s'évapore pas (douche);
- vous brosser les dents;
- laver la vaisselle;
- faire le lavage.

IL EST **INUTILE DE FAIRE BOUILLIR L'EAU**,
CAR NON SEULEMENT L'ARSENIC
NE S'ÉVAPORE PAS MAIS SA CONCENTRATION
DANS L'EAU POURRAIT AUGMENTER.

Existe-t-il des traitements pour votre puits?

Il existe plusieurs dispositifs de traitement domestique efficaces pour réduire l'arsenic dans l'eau des puits. Il est préférable de consulter une entreprise spécialisée pour connaître le type de traitement approprié. Certaines entreprises peuvent procéder à des tests afin de vous guider dans votre choix.

Assurez-vous d'installer un dispositif certifié conforme aux normes NSF/ANSI et de procéder à son entretien tel que recommandé par le fabricant.

Vous devez procéder à l'analyse de l'eau traitée dès l'installation du dispositif de traitement pour en vérifier l'efficacité.

Par la suite, vous devez refaire une analyse de l'eau traitée une fois par année afin de vérifier si le dispositif maintient son efficacité.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT D'EAU, CONSULTER LA PAGE :

« **DISPOSITIFS DE TRAITEMENT POUR LES RÉSIDENCES** »

SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.

Attention aux bactéries et aux nitrates!

RAPPEL : Il est toujours recommandé de faire l'analyse bactériologique de l'eau deux fois par année, soit au printemps et à l'automne et lorsqu'un changement de goût, d'odeur ou d'apparence de l'eau est constaté. De plus, l'analyse de l'eau est conseillée lorsque des travaux sont effectués sur le puits ou à proximité. Si vous résidez dans une zone agricole, l'analyse des nitrates est également recommandée.

Pour en savoir plus sur les risques liés à l'arsenic ou pour plus d'information sur l'eau potable et la santé :

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

Direction de santé publique de l'Estrie
Tél. : 819 829-3400, poste 42005

LIENS UTILES

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

www.mddelcc.gouv.qc.ca (section Eau)

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

www.santeestrie.qc.ca/eau

SI VOUS AVEZ UN PUIS INDIVIDUEL,
LA QUESTION DE L'ARSENIC
VOUS CONCERNE.

L'arsenic c'est quoi?

C'est un élément chimique que l'on retrouve naturellement dans le sol.

L'arsenic est une substance cancérigène reconnue chez l'humain.

Comment l'arsenic se retrouve-t-il dans l'eau potable?

L'arsenic peut se dissoudre dans les eaux souterraines et les contaminer.

C'est d'ailleurs un contaminant surveillé par les gestionnaires de réseaux d'aqueduc.

Quels sont les effets sur la santé?

Ce n'est pas parce qu'il est naturel que l'arsenic ne représente aucun risque pour la santé. L'arsenic présent dans l'eau que l'on boit est facilement absorbé par le système digestif. Une exposition prolongée à l'arsenic contenu dans l'eau potable augmente le risque de :

- cancer de la peau;
- cancer des organes internes (poumons, vessie);
- mauvaise circulation sanguine (pieds et mains).

Par ailleurs, des études récentes suggèrent de possibles effets sur la reproduction et le développement de l'enfant.

Le risque d'effets sur la santé augmente si l'on boit en grande quantité et sur une très longue période de l'eau contenant des concentrations d'arsenic dépassant les valeurs limites acceptables.

Les données actuelles portent à croire que les groupes suivants pourraient être plus vulnérables aux effets de l'arsenic :

- fumeurs (effet cancérigène);
- femmes enceintes et nourrissons nourris au biberon (effets sur le développement de l'enfant).

Quelles sont les valeurs limites acceptables?

L'Organisation mondiale de la Santé et Santé Canada recommandent de ne pas dépasser **0,010 mg/l.**

EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE DE PUIS,
IL EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ DE SURVEILLER
LA QUALITÉ DE VOTRE EAU.

Comment savoir si l'eau de votre puits est contaminée?

L'arsenic n'a ni couleur, ni goût, ni odeur. La seule façon de savoir si l'eau de votre puits contient de l'arsenic est de faire analyser un échantillon de votre eau dans un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

L'ARSENIC DANS L'EAU, UN CONTAMINANT
SANS COULEUR, SANS ODEUR
ET SANS GOÛT!

Le coût d'une analyse pour l'arsenic est d'environ 40 \$ et le résultat est obtenu en une à deux semaines.

Les laboratoires offrent un système de transport des bouteilles moyennant des frais supplémentaires.

LISTE DES LABORATOIRES ACCRÉDITÉS

- **Groupe Environex**
1 877 977-1220
www.labenvironex.com
- **Biovet (Saint-Hyacinthe)**
450 771-7291
www.biovet.ca

VOUS TROUVEREZ LA LISTE COMPLÈTE
DES LABORATOIRES ACCRÉDITÉS DE LA PROVINCE
SUR LE SITE INTERNET DU
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Québec

